

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 1^{er} février 2021 à 14 h à par voie de vidéoconférence à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott et Jacques Martial, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente par voie de vidéoconférence.

Après méditation, Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

33-02-2021

TENUE DE L'ASSEMBLÉE EN HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 543-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020, 1150-2020, 1168-2020, 1210-2020, 1242-2020, 1272-2020, 1308-2020, 1351-2020, 1418-2020, 1420-2020, 1-2021, 31-2021, ainsi que 59-2021 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 5 février 2021.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et par conférence téléphonique.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adoptée à l'unanimité.

34-02-2021

MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les membres du conseil ont été avisés du changement d'heure;

Considérant qu'un avis public a été donné en date du 20 janvier 2021.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville change l'heure prévue de la séance du 1^{er} février 2021 pour 14 h compte tenu que celle-ci se tiendra à huis clos en raison de la situation liée au COVID-19.

Adoptée à l'unanimité.

35-02-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

36-02-2021

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur

Appuyé par le conseiller Monsieur

Et résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 11 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021 soient et sont adoptés dans leurs formes et teneurs.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

37-02-2021

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de janvier 2021, les chèques numéro 18 005 à 18 072 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 359 129.62 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

38-02-2021

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2021 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

39-02-2021

VENTES POUR TAXES – MATRICULES À DISTRAIRE

Attendu que dû à la réforme cadastrale plusieurs matricules ont été attribués à des successions;

Attendu que la municipalité doit retirer lesdits matricules des dossiers envoyés à la MRC de D'Autray pour les ventes pour taxes.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à retirer de la liste d'envoi à la MRC de D'Autray les matricules suivants :

- 1432-97-9581;
- 1432-86-1418;
- 1432-76-7652.

Adoptée à l'unanimité.

40-02-2021

QUOTE-PART POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Attendu qu'une entente a été conclue entre la MRC de D'Autray et les Trouvailles de Mandeville concernant les résidus domestiques dangereux (RDD) et qui est répartie en quote-part à la municipalité de Mandeville;

Attendu que depuis l'année 2018 le montant n'est plus inclus dans les quotes-parts versées à la MRC de D'Autray et la municipalité doit payer directement à l'organisme Aux Trouvailles de Mandeville.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville verse Aux Trouvailles de Mandeville à titre de dépôt pour les Résidus domestiques dangereux une somme de 5 100.00 \$ pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité.

41-02-2021

RECENSEMENT 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Adoptée à l'unanimité.

42-02-2021

COMITÉ INDUSTRIEL DE BRANDON - COTISATION ANNUELLE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye une cotisation annuelle au Comité industriel de Brandon d'une somme de 16 500.00 \$ pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité.

43-02-2021

ENTENTE AVEC LA MRC DE D'AUTRAY CONCERNANT LES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente avec la MRC de D'Autray visant à convenir des obligations de chacune des parties relativement à l'entente avec la Sûreté du Québec quant au programme de cadets de la Sûreté et autoriser la MRC de D'Autray à signer ladite entente avec ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité.

44-02-2021

CROIX-ROUGE CANADIENNE - PONT-PAYANT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la Croix-Rouge Canadienne à tenir un pont payant sur la rue Desjardins en face de l'Hôtel de Ville le samedi 4 septembre 2021 ou le 11 septembre 2021 en cas de pluie.

Que les mesures gouvernementales en vigueur visant à lutter contre la COVID-19 soient respectées en tout temps lors de l'évènement.

Que par la présente résolution la municipalité se dégage de toute responsabilité.

Adoptée à l'unanimité.

45-02-2021

DEMANDE DE CRÉDIT DES FRAIS DE 25.00 \$ POUR LE MESURAGE DES FOSSES SEPTIQUES

Attendu que la propriétaire du 844, rue Landry réitère sa demande à l'effet que les frais de 25.00 \$ pour le mesurage et les frais d'administration pour les fosses septiques soient crédités du compte de taxes de sa propriété pour l'année 2018 et 2019 étant donné que son installation est une fosse scellée à vidange unique et ne contient pas d'eaux grises et que ces frais ne soient plus ajoutés à son compte de taxes;

Attendu qu'un remboursement de 25.00 \$ pour l'année 2020 a été accordé par la résolution numéro 12-01-2021.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

46-02-2021

CAMPAGNE NATIONALE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLU(ES) - DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte la déclaration d'engagement dans le cadre de la campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élu(es), le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

47-02-2021

DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊTS

Demande du propriétaire du 470, chemin du lac Sainte-Rose Sud à l'effet d'annuler les intérêts encourus sur la facture des taxes de mutation émise en 2020.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que selon l'article 981 du Code Municipal, la municipalité de Mandeville ne peut donner suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

48-02-2021

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande à M^{me} Caroline Proulx, députée de Berthier et ministre et responsable de la région de Lanaudière une aide financière d'un montant de 150 000.00 \$ dans le cadre du programme « Aide à l'amélioration du réseau routier » afin d'effectuer des travaux sur les chemins suivants :

- Chemin du lac Long
- Rang Saint-Pierre
- 21^e Avenue

Adoptée à l'unanimité.

49-02-2021

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PERMIS DE VOIRIE

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000.00 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

Que la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

50-02-2021

DESJARDINS - JEUNES AU TRAVAIL - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer une demande de subvention salariale pour le camp de jour 2021 au programme Desjardins - Jeunes au travail à la Caisse populaire Desjardins de Brandon.

Que Desjardins - jeunes au travail paye 50 % du salaire minimum jusqu'à concurrence de 180 heures.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer la différence.

Adoptée à l'unanimité.

51-02-2021

CULTURE LANAUDIÈRE - RENOUVELLEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion 2021-2022 à Culture Lanaudière pour une somme de 250.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

52-02-2021

EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LE CAMP DE JOUR 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher dans le cadre du camp de jour pour l'été 2021 :

- Un(e) coordonnateur(trice) à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 15.00 \$ de l'heure pour une période de huit (8) à dix (10) semaines selon la demande;
- Cinq animateurs(trices) à raison de quarante (40) heures par semaine au salaire minimum pour une période de huit (8) à dix (10) semaines selon la demande;
- Quatre animateurs(trices) spécialisés(es) à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 14.25 \$ de l'heure pour une période de huit (8) à dix (10) semaines selon la demande;
- Un(e) aide-animateurs(trices) à raison de trente-cinq (35) heures à quarante (40) heures par semaine au salaire minimum pour une période de huit (8) à dix (10) semaines selon la demande.

Que la municipalité autorise les dépenses en lien avec la formation DAFA (diplôme d'aptitudes à la fonction d'animateur), ainsi que la formation en secourisme pour le coordonnateur et les animateurs.

Adoptée à l'unanimité.

53-02-2021

ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion à l'Association des camps du Québec pour l'année 2021 d'une somme de 150.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

54-02-2021

CLUB DE SOCCER SAINT-GABRIEL - REMBOURSEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville rembourse 35 % des frais d'inscriptions au Club de soccer Saint-Gabriel pour cinq (5) jeunes de Mandeville pour l'été 2020 d'une somme de 124.25 \$.

Adoptée à l'unanimité.

55-02-2021 CONGRÈS VIRTUEL DE LA SADC SUR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice du développement économique et durable à participer au congrès virtuel de la SADC sur les commerces de proximité les 8, 9 et 10 février 2021 pour une somme de 199.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

56-02-2021 ÉCOLE SECONDAIRE BERMON – DEMANDE

Demande de l'école secondaire Bermon pour une aide financière visant à absorber la portion des coûts du projet d'embellissement de leur cour extérieure qui n'est pas remboursée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une aide financière de 889.00 \$ représentant le montant au prorata des cinquante (50) élèves en provenance de Mandeville.

Adoptée à l'unanimité.

57-02-2021 FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. – OFFRE DE SERVICE (PROJET « RAYONNEMENT »)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. pour la préparation d'une stratégie de communication pour permettre le rayonnement de la municipalité dans le cadre du développement des différents projets d'une somme de 15 750.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même la subvention pour la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

58-02-2021 ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE – RENOUVELLEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par la conseillère Cécile Gauthier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion avec l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2021 d'une somme de 150.00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

59-02-2021

RAPPORT D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ D'UNE PRISE D'EAU POTABLE - DEMANDE DE REPORT

Considérant que la municipalité a reçu la confirmation de la participation du Ministère dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Considérant que la municipalité de Mandeville a mandaté la firme Akifer afin de produire un rapport d'analyse de vulnérabilité de notre prise d'eau potable tel que requis par le Ministère;

Considérant que la situation pandémique, les nouvelles mesures annoncées et le manque de ressources spécialisées, tel que spécifié dans une lettre qui vous a été transmise par un regroupement des principales firmes, ont ralenti grandement la vitesse à laquelle était prévue la rédaction du rapport d'analyse de vulnérabilité;

Considérant que la date du 1^{er} avril 2021 arrive rapidement et ne pourra être respectée.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Madame Cécile Gauthier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande une prolongation de délai pour la remise de notre rapport d'analyse de vulnérabilité de notre prise d'eau potable au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

60-02-2021

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la présente assemblée soit et est ajournée au 2 février 2020 à 16 h.

Adoptée à l'unanimité.

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
directrice générale et
secrétaire-trésorière